

Philippe Juvin : « Je veux des contrats de concession de services vivants »

jeudi, 21 juin 2012 07:05



L'eurodéputé Philippe Juvin (UMP) est chargé de mener les négociations sur la proposition de directive encadrant les concessions de services au nom du Parlement européen. Il livre à achatpublic.info sa vision sur la manière d'améliorer la proposition législative de la Commission européenne - que la France n'apprécie guère - juste avant de déposer son rapport le 26 juin.

**achatpublic.info – Quelle serait pour vous la meilleure définition d'une concession de services ? Établissez-vous une distinction entre concession de services et concession de travaux ?**

Philippe Juvin – « Je me permets d'insister sur le fait qu'il est temps que nous ayons une définition qui soit valable partout sur le territoire de l'Union européenne. Il faut mettre fin au morcellement du droit en matière de définition de concession. Qu'il s'agisse d'une concession de travaux ou de services, la philosophie est strictement la même. C'est-à-dire l'autorité publique confie à un opérateur une responsabilité, un service ou des travaux, et cet opérateur se rémunère en prenant un risque sur l'exploitation des services ou des résultats des travaux. Est-ce que je fais des distinctions ? Oui, opérationnellement, on ne parle pas des mêmes choses. Sauf qu'il y a beaucoup de concessions mixtes. Quand vous construisez un parking, c'est une concession de travaux, et quand vous l'exploitez derrière c'est une concession de services. C'est un contrat qui est dynamique entre l'autorité publique et l'entité privée ».

**achatpublic.info – Quelles sont les forces et les faiblesses de la proposition de la Commission ?**

Philippe Juvin – « Elle a le grand mérite d'exister parce qu'on en parlait depuis longtemps. La Commission a accouché d'un texte très intéressant, que je trouve personnellement encore trop complexe et trop teinté de marché public. Parce que, et c'est un élément fondamental, une concession n'est pas un marché public. Dans un marché public classique, la puissance publique paie pour avoir un service. Dans une concession, la puissance publique fait un choix de gestion. Grande différence. Et faire un choix de gestion, c'est de faire porter un risque opérationnel sur un opérateur. À part cela, nous sommes dans la bonne philosophie générale ».

**achatpublic.info – Quelles modifications pensez-vous apporter à cette proposition ?**

Philippe Juvin – « J'y travaille. J'espère que le texte sera allégé, simplifié. Et que les procédures d'attribution d'une concession de services seront allégées également ».

**achatpublic.info – Dans quel sens par exemple ?**

Philippe Juvin – « On pourrait imaginer avoir des seuils identiques, par exemple, entre concessions de services et de travaux. On pourrait imaginer que, lors de la mise en œuvre du futur contrat de concession, l'autorité publique ne soit pas tenue par des critères qui seraient absolument pondérés. Tout cela représente, je crois, des éléments d'amélioration du texte ».

**achatpublic.info – Comment intégrer la jurisprudence de la CJUE ?**

Philippe Juvin – « Une des préoccupations est en effet d'intégrer les directives européennes qui sont nombreuses puisqu'on en compte en moyenne deux (par an) de stabiliser le droit, c'est ça le but. Comment les intégrer ? Nous allons faire un texte qui affirme des principes généraux et qui, dans leur application, montre que la concession doit être un contrat que certains qualifient d'incomplet. C'est-à-dire qui peut être vivant dans son mode et dans son devenir. Je pense que la Cour a voulu fixer un certain nombre de définitions, il y avait en effet un problème de définition. Et je pense que cela serait une victoire sur la fragmentation juridique de l'Union ».

**achatpublic.info – Les discussions ont démarré en commission du marché intérieur du Parlement européen. Comment voyez-vous les rapports de force entre groupes politiques ?**

Philippe Juvin – « Parler de rapport de forces serait un petit peu exagéré en l'état actuel des choses. Il y a ceux qui pensent qu'il faut défragmenter le régime juridique de l'Union, et d'autres qui pensent que, au fonds, on vit très bien comme ça. Il y a, je pense, un juste milieu à trouver ».

**achatpublic.info – La France est vent debout contre cette proposition. Comment faire pour la rassurer ?**

Philippe Juvin – « La France a un régime juridique des concessions qui est très abouti, très mûri. Depuis la loi Sapin il y a une vingtaine d'années, il existe une abondante jurisprudence. La France a peur que l'on parte sur des bases différentes, c'est le cœur du sujet. L'expérience montre que la méthode communautaire, avec le dépôt d'amendements pour parvenir à un compromis, permet d'arriver à des résultats satisfaisants. Il y a un besoin de fluidité. Je ne suis pas très inquiet ».

**achatpublic.info – Quel est votre calendrier ?**

Philippe Juvin – « Je présenterai mon rapport le 26 juin. Le dépôt des amendements est fixé à octobre et le vote en commission parlementaire devrait avoir lieu en décembre. Le vote en plénière est programmé pour début 2013 ».

Propos recueillis par Mathieu Bion © achatpublic.info